

MESSAGE REGLEMENTAIRE

Conditions d'utilisation du prosulfocarbe

Le prosulfocarbe est principalement utilisé comme herbicide céréale à l'automne. Ces dernières années, des détections de cette substance ont été effectuées dans différentes régions sur des cultures en place qui ne faisaient pas l'objet de traitement. En septembre 2017, l'ANSES a une première fois modifié les conditions d'utilisation de spécialités commerciales contenant du prosulfocarbe. Il était devenu obligatoire de réduire la dérive en appliquant un des dispositifs figurant sur la liste officielle du ministère chargé de l'agriculture (buses à injection d'air, appareils à rampes équipées d'assistance d'air homologués).

Suite au comité de gestion des AMM du 20 septembre dernier, et considérant la nécessité de mieux prendre en compte la diversité des modes de dissémination du prosulfocarbe dans l'environnement, l'ANSES vient de nouveau de modifier les conditions d'emploi des produits à base de cette substance.

1) maintien de l'obligation d'utiliser un dispositif homologué pour limiter la dérive de pulvérisation

[lien liste sur site internet de la DRIA AF](#)

2) pour les applications d'automne, afin de limiter la contamination des cultures non cibles :

- pour les cultures non cibles situées à moins de 500 m de la parcelle traitée

ne pas appliquer de produit avant la récolte de ces cultures.

- pour les cultures non cibles situées entre 500 m et 1 km de la parcelle traitée

ne pas appliquer de produit avant la récolte de ces cultures

ou en cas d'impossibilité, n'intervenir que le matin avant 9h ou le soir après 18h

(en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée).

CES DISPOSITIONS ENTRENT EN VIGUEUR LE 4 OCTOBRE 2018

Dans le cas où les cultures non cibles ne seraient pas récoltées avant la date limite d'application du prosulfocarbe (voir avec les exploitants concernés), il convient de revoir sa stratégie de désherbage en appliquant un programme herbicide sans prosulfocarbe.

CULTURES NON CIBLES

Cultures fruitières :

pommes, poires,

Cultures légumières :

mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses,

Cultures aromatiques :

cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, persil, thym,

Cultures médicinales :

artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir et sauge officinale.

PRODUITS CONCERNES

ARCADE
AUROS
BOILER 800 EC
DAIKO
DATAMAR
DEFI
DEFI MAJOR
FIDOX 800 EC
FILON EV
MINARIX
ROXY 800 EC
SPOW
SPOW MAJOR